



**SAINTE-JULIE**

## **BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE SAINTE-JULIE**

### **POLITIQUE ET RÈGLEMENTS D'UTILISATION DU MÉDIALAB**

#### **BUT DE LA POLITIQUE**

En regard de sa mission générale et dans le but d'offrir un lieu de création à toute la population Julievilloise, le Médialab de la bibliothèque municipale de Sainte-Julie est disponible au grand public détenteur d'une carte loisirs.

#### **PRINCIPES DIRECTEURS DU MÉDIALAB\***

##### **Qu'est-ce qu'un Médialab**

Le Médialab s'inscrit dans le concept de bibliothèque 3<sup>e</sup> lieu. Elle est un lieu citoyen, de rassemblement, de discussion, d'échange, un endroit facilitant les rencontres entre des communautés d'apprentissage, de savoir, de découverte, etc. De plus, elle représente un terrain neutre, accueillant, sans discrimination, ouvert, accessible et créateur. Le Médialab devient un espace physique et virtuel, qui offre de la formation continue. **Son utilisation est gratuite.**

Le Médialab offre aux usagers un espace citoyen pour partager ses connaissances, faire des découvertes et des expériences à l'intérieur d'un lieu spécifique de la bibliothèque (le laboratoire). Ce lieu permet de :

- Concevoir des projets musicaux;
- Enregistrer des créations musicales;
- Concevoir des projets cinématographiques;
- Effectuer des films, mixer et créer des vidéos;
- Concevoir et réaliser des innovations techniques à l'aide d'imprimantes 3D et autres appareils.

Le Médialab est conçu pour perdurer dans le temps et évoluer au gré des technologies.

Ce lieu accueille principalement les citoyens, l'animateur ainsi que les équipements nécessaires à la création.

### **Qui utilise le Médialab et comment**

Ouvert à tous les membres de la bibliothèque détenteur d'une carte loisirs, gratuitement. Par inscription.

### **Les responsabilités de l'utilisateur**

Sécurité : Ne pas endommager et blesser;

Fonctionnement : Assurer le bon ordre dans le laboratoire : nettoyer après l'utilisation;

Connaissance : Partager ses connaissances.

### **Les créations réalisées au Médialab**

Les créations réalisées au Médialab peuvent être protégés et vendus « mais doivent rester disponibles de manière à ce que les individus puissent les utiliser et en apprendre. Les activités commerciales peuvent être prototypées au Médialab mais elles ne doivent pas entrer en conflit avec les autres usages, elles doivent croître au-delà du Médialab et il est attendu qu'elles bénéficient à leurs inventeurs et au Médialab qui ont contribué à leur succès ».

\*Inspiré de la charte des Fablab <http://www.labfab.fr/charte-fablab/> (consulté le 09-03-2016)

## **POLITIQUE**

La Bibliothèque municipale de Sainte-Julie encourage la plus grande variété d'utilisation de son laboratoire par des groupes ou des individus, en autant que cette utilisation ne contrevienne pas aux fonctions normales de la Bibliothèque.

- Le laboratoire peut être utilisé pour :
  - Concevoir des projets musicaux;
  - Enregistrer des créations musicales;
  - Concevoir des projets cinématographiques;
  - Effectuer des films, mixer et créer des vidéos;
  - Concevoir et réaliser des innovations techniques à l'aide d'imprimantes 3D et autres appareils;
- Les activités ou rencontres peuvent être privées ou publiques;
- Les réservations peuvent être annulées, si la salle est requise pour les services de la Bibliothèque;
- La vente, la publicité ou la promotion de produits ou services commerciaux, de même que les activités commanditées ne sont pas permises;
- Aucun maximum d'utilisation n'est prévue à moins d'avis contraire de la direction de la Bibliothèque;
- Les utilisateurs du Médialab acceptent de respecter tous les règlements concernant l'utilisation de la Bibliothèque et acceptent la responsabilité des

dommages pouvant être causés au bâtiment et/ou à l'équipement au-delà d'un usage normal.

## SERVICES DISPONIBLES

- Activités d'animation et présence d'un animateur pendant certaines plages horaires.

## RÈGLEMENTS ET PROCÉDURES D'UTILISATION DU MÉDIALAB

### ACCÈS

- **Réservé au détenteur de la carte loisirs ;**
- **Gratuit;**
- **Pour les utilisateurs de 12 ans et plus;**
- Un enfant de moins de 12 ans doit être accompagné du parent ou d'un adulte responsable (18 ans et plus) en tout temps pour utiliser les équipements du Médialab;
- Le Médialab est accessible pendant les heures d'ouverture de la bibliothèque, à moins d'une entente contraire;
- Les utilisateurs doivent avoir suivi une certification pour utiliser certains équipements du Médialab en dehors de la présence de l'animateur (imprimante 3D, découpeuse vinyle et presse à chaud) ;
- Il ne peut y avoir que 4 usagers qui occupent le Médialab en même temps, sur différents types d'appareils;
- L'occupation du Médialab peut être restreinte, dépendant de l'utilisation qui en est faite (ex. : un tournage ou un enregistrement). L'utilisateur doit en avoir fait part au personnel lors de sa réservation;
- Un plus grand groupe (8 à 30 personnes), suite à l'approbation du personnel de l'aide au lecteur, peut déplacer les équipements du Médialab vers la salle multifonctionnelle selon sa disponibilité et sous la supervision de l'aide au lecteur;
  - Particularité d'un groupe ou d'une équipe : Si une équipe vient utiliser le Médialab, une des personnes doit posséder sa carte loisirs et devient par le fait même responsable de l'utilisation des équipements. Elle est réputée utiliser un seul genre d'équipement (ex. : un projet avec l'imprimante 3D, un tournage vidéo, etc.).

### RÉSERVATIONS

La réservation des plages horaires et des équipements se fait par formulaire manuel (éventuellement par Internet) à l'aide au lecteur jeunesse (sinon, à l'aide au lecteur adulte) sur place, par téléphone ou par Internet.

Aucun équipement n'est prêté à l'extérieur de la bibliothèque.

De façon générale :

- La bibliothèque peut refuser la réservation des équipements du Médialab à des individus ou des groupes qui n'auraient pas respecté les règlements d'utilisation;
- Les groupes ou les individus acceptent toute responsabilité quant aux éventuels dommages causés au bâtiment et/ou à l'équipement au-delà d'un usage normal. La personne qui réserve sera responsable des charges encourues par le groupe;
- Les utilisateurs remettent le Médialab dans le même état que lors de la réception;
- Les équipements du Médialab sont attribués selon l'ordre d'arrivée ou la réservation.

Pour les individus:

- La réservation d'une période d'activité libre se fait sur place, par téléphone ou Internet la veille ou la journée en cours seulement;
- Un retard de 10 minutes entraîne l'annulation de la réservation.

Pour les groupes (déplacement des équipements dans la salle multifonctionnelle):

- La réservation de la salle multifonctionnelle se fait sur place, par téléphone ou par Internet.
- La personne qui réserve pour le groupe est réputée responsable des équipements;
- Un groupe inclut entre 8 et 30 personnes;
- Les réservations peuvent être acheminées à la bibliothèque **deux mois** d'avance tout au plus. Cependant, la bibliothèque se réserve le droit d'annuler une réservation avec deux semaines d'avis si le Médialab est requis pour les activités de la bibliothèque;
- La bibliothèque doit être avisée de toute annulation au moins 24 heures à l'avance, sinon, elle pourra refuser toute demande de réservation future de la part du groupe ou de l'individu.

Pour les activités – Ateliers ou certifications

- La réservation se fait en tout temps.
- 

## HORAIRE

- Afin de permettre à tous d'avoir accès aux équipements du Médialab, nous devons limiter le temps de consultation à une période de **120 minutes par jour** incluant le temps d'installation et de rangement;

- S'il n'y a pas d'autres usagers qui demandent l'utilisation de l'équipement du Médialab, l'utilisateur peut continuer son utilisation, il sera avisé à l'avance de la prochaine réservation (10 à 15 minutes);
- La bibliothèque se réserve le droit de faire débuter les périodes de consultation à l'heure juste ou à la demie de l'heure;
- Les activités auront lieu durant les heures d'ouverture de la bibliothèque à moins d'entente contraire;
- Les activités débuteront et se termineront selon l'horaire prévu;
- Les activités se termineront au moins 15 minutes avant la fermeture de la bibliothèque;

### **FRAIS**

Il n'y a aucun frais relié à l'utilisation du Médialab autres que les matériaux utilisés pour les impressions.

Il n'y a que le matériel d'impression de la bibliothèque qui est permis dans le Médialab. L'utilisateur peut faire des suggestions.

- Impression 3D : 0,20\$ le gramme (en cas de mauvaise impression, l'utilisateur aura droit à deux essais, une 3<sup>e</sup> pièce non-réussie devra être payée). (minimum 0,20 \$)
- Impression noir et blanc : 0,15\$/page : recto-verso : 0,30 \$
- Impression couleur : 1,00 \$/page : recto-verso : 2,00 \$
- Découpeuse vinyle :
  - Vinyle autocollant et ruban de transfert : 4.50 \$/mètre ou 0,045 \$/cm (nous arrondissons à la décimale).
  - Vinyle à la chaleur et ruban de transfert pour presse à chaud : 18 \$/mètre ou 0,18 \$/cm (nous arrondissons à la décimale).
- Découpeuse laser : à définir

En période de certification ou d'animation, il n'y a pas de frais exigés pour la création d'une pièce.

### **Bris d'équipement**

- L'utilisateur est responsable de tout dommage ou bris qu'il cause à l'équipement ou aux logiciels;
  - Le tout sera évalué cas par cas dans un premier temps.
- La bibliothèque n'est pas responsable des dommages ou pertes d'informations causées par l'utilisation des clés USB ou autres.

### **TEMPS D'IMPRESSION**

Temps d'impression des pièces pour l'imprimante 3D, les découpeuses et la sauvegarde des fichiers :

- La sauvegarde des fichiers devra se faire avant la fin de la période de réservation. L'utilisateur doit donc prévoir le temps nécessaire à cette sauvegarde;
- Les impressions à la découpeuse vinyle (ou laser) devront se faire avant la fin de la période de réservation. L'utilisateur doit donc prévoir le temps nécessaire à cette impression;

- Impressions 3D : l'utilisateur est responsable de l'impression de son fichier. **Celui-ci doit partir son impression lui-même** après validation avec le personnel de l'aide au lecteur ou de l'animateur.
  - La durée d'impression d'une pièce doit être raisonnable. Celle-ci devra être validée par le personnel de l'aide au lecteur ou l'animateur. Une durée d'impression de plus 5 heures pourrait être refusée;
  - La bibliothèque peut gérer l'impression d'un fichier qui est fourni et clairement identifié par l'utilisateur. Elle se réserve le droit de gérer les priorités de la file d'attente. Elle démarre les impressions de manière à ne pas pénaliser les usagers qui voudraient utiliser les équipements. Les délais de gestion de cette file d'attente peuvent être de 24 h à une semaine.

## AUTRES

- La bibliothèque ne pourra servir de lieu d'entreposage permanent;
- L'utilisation, la consultation et l'impression de matériel à des fins illicites sont interdites;
- Il est interdit de consulter et d'imprimer du matériel pouvant être jugé controversé, offensant ou licencieux;
- L'utilisation de logiciels personnels est interdite sur les postes de la bibliothèque;
- Il est interdit de modifier la configuration des logiciels ou d'en installer;
- Quatre (4) personnes **maximum** sont acceptées dans le local du Médialab en plus de l'animateur, à moins d'une entente contraire;
- Les logiciels qu'il est possible d'utiliser sont les suivants : Suite Office, Suite Creative Cloud, les applications nécessaires au fonctionnement des équipements, etc.;
- La bibliothèque n'est pas responsable des dommages ou pertes d'informations causés par l'utilisation des clés USB ou autres;
- Aucun document ou dossier ne sera conservé en mémoire sur les postes informatiques;
- Il est recommandé à l'utilisateur de ne pas laisser son poste de travail, en particulier si celui-ci présente une page avec des données personnelles;
- L'utilisateur qui contrevient aux règles d'utilisation devra interrompre sa session de consultation et se verra retirés ses privilèges d'utilisation du Médialab;
- La bibliothèque se réserve le droit de déterminer les règles auxquelles devra se conformer l'utilisateur. Celles-ci peuvent aller du retrait de certains privilèges à l'expulsion définitive des lieux de la bibliothèque.

### **Utilisation de l'équipement du Médialab**

- Une certification d'utilisation de certains équipements du Médialab (ex. : imprimante 3D, découpeuse vinyle, etc.) devra être suivie par un nouvel utilisateur avant toute utilisation autonome;

- Pour bénéficier d'une certification, l'utilisateur doit réserver sa période de certification avec la bibliothèque selon la disponibilité et l'horaire de l'animateur (maximum de 4 utilisateurs à la fois);
- L'utilisation des équipements audiovisuels doit se faire dans le respect des droits d'auteur. La bibliothèque se réserve le droit d'intervenir en cas de non-respect de ceux-ci;
- L'usager doit fournir ses propres clés USB ou autres mais certains matériaux d'impression sont fournis par la bibliothèque (ex. : papier, filament, vinyle) moyennant un coût;
- Les équipements disponibles dans le Médialab ne doivent pas être utilisés dans le but d'une production commerciale. Le prototypage est encouragé.

### **Utilisation d'Internet**

- Les utilisateurs d'Internet auront à respecter la politique d'utilisation d'Internet en vigueur à la bibliothèque.

### **Respect du milieu**

- Aucun aliment ou breuvage n'est permis dans le Médialab;
- Les individus ou responsables de groupe doivent s'assurer de laisser la salle dans le même état qu'elle leur a été prêtée. Des frais supplémentaires pourront être requis dans le cas de dommages ou de travaux de nettoyage;
- Les événements ou rencontres qui interféreraient avec les activités normales de la bibliothèque pour cause de bruit excessif ou autres facteurs peuvent être suspendus;
- L'utilisation du Médialab de la bibliothèque est un privilège et non un droit. La bibliothèque se réserve le droit de refuser toute demande de réservation et de suspendre toute activité pour cause de non-respect des lieux, des politiques, des procédures, des usagers ou du personnel.

### **Support**

- Un animateur sera sur place selon des plages horaires définies, afin d'assurer la certification, l'animation et le support selon ses connaissances et son horaire;
- Le personnel de l'aide au lecteur peut vous fournir une aide ponctuelle, ou vous expliquer quelques fonctions de base. Aucune formation individuelle n'est dispensée par celui-ci;
- Divers outils (livres, guides, etc.) sur le sujet sont à votre disposition près des équipements.

### **Général :**

- Les conditions, règles et procédures d'utilisation peuvent être modifiées en tout temps, suite à l'évolution du projet.

Marie-Hélène Parent, *bibl. prof.*  
04-05-2017